

# COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 MARS 2023

---

### **Présent-e-s :**

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Vice-secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Cédric EPENY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

### **Conseil administratif :**

M. Mario RODRIGUEZ, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

### **Excusé-e-s :**

Mme Anita DE MITRI, Conseillère municipale, MM. Roberto DI GIORGIO et Christophe REVERSY, Conseillers municipaux, M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

### **Assistent à la séance :**

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

### **Procès-verbaliste :**

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

---

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2023**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
  - a) Sociale et enfance du 9 février et du 9 mars**

- b) Aménagement et nouveaux quartiers du 13 février et du 13 mars
- c) Environnement et infrastructures du 27 février
- d) Finances du 2 mars
- e) Sécurité du 6 mars

## 5. Propositions du Conseil administratif

### A. Projets de délibération

- a) D 94-2023 R : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates
- b) D 95-2023 R : Acquisition de 44,6% de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la Société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates
- c) D 96-2023 R : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates
- d) D 74-2023 P : Crédit d'engagement de 43 000 F pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates
- e) D 92-2023 P : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates
- f) D 98-2023 P : Crédit d'engagement de 102 000 F pour l'acquisition de la parcelle N° 7'347, sise en zone d'équipement public (école Le-Sapay) dans le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates
- g) D 99-2023 P : Crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates
- h) D 101-2023 P : Crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

## 6. Questions

## 7. Divers

*Clôture de la séance.*

**Questions du public**

---

**M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal**, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillers administratifs, aux Conseillers municipaux, ainsi qu'au nombreux public, dont la classe de 1<sup>ère</sup> année du Collège de Staël de Mme Matthey. M. Rodriguez et M. Magnin leur ont fait visiter la commune et leur ont expliqué le fonctionnement notre institution. Il excuse les absences de M. Torri, M. Reversy, M. Di Giorgio et Mme de Mitri, et annonce que Mme Monbaron, M. Magnin et M. Lenoir rejoindront la séance plus tard.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2023**

Ce procès-verbal ne suscite ni remarques, ni corrections.

**Le procès-verbal de la séance du 7 février 2023 est approuvé sans modification par 18 voix, soit à l'unanimité des présents.**

*M. Lenoir rejoint la séance à 20h06*

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **2.1 Délai référendaire**

**Le Président** précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 23 mars et s'achèvera le 1<sup>er</sup> mai 2023.

### **2.2 Délai d'inscription au voyage du Conseil municipal**

**Le Président** rappelle que le délai d'inscription était au 13 mars dernier.

## **3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

### **3.1 Abonnements TPG**

**M. Rodriguez** rappelle qu'une motion a été votée à l'unanimité pour une subvention aux habitants pour les abonnements TPG. Il ressort des statistiques qu'en janvier 2022, 118 abonnements ont été distribués et en janvier 2023, ce nombre est monté à 314. En février 2022, le nombre d'abonnements distribués était de 84 et en février 2023, de 248. Au total, sur les 2 premiers mois, on est passé de 202 à 561 abonnements. On constate que toutes les classes d'âge sont sensibles à cette action, les moins de 25 ans, les actifs, ainsi que les aînés, avec une part prépondérante pour les actifs (de 25 à 64 ans), qui ont pris plus de 250 abonnements durant ces 2 premiers mois. Il s'agit maintenant de vérifier si ces abonnements supplémentaires sont utilisés. Pour ce faire, dans quelques mois, les montées et descentes dans les bus et trams aux arrêts de la commune seront comptées, pour savoir s'il y a une augmentation. Le cas échéant, il conviendra de déterminer si les augmentations ont lieu la semaine ou le week-end et dans quelles tranches horaires. Un rapport sera présenté en mai-juin prochain, qui donnera une idée de l'impact de cette subvention sur le transfert modal.

### **3.2 Déchets**

**M. Rodriguez** annonce que les statistiques provisoires pour 2022 montrent que le taux de recyclage a baissé en passant de 53,8% à 52,9%. Il reste cependant au-dessus de la barre des 50% et PLO est toujours dans le trio de tête des villes « recyclables ». Si cette baisse peut paraître un peu problématique, le nombre de kg par personne d'incinérables a, en revanche, baissé, ce qui est une bonne nouvelle. Nous sommes passés de 169 kg en 2021 à 165 kg. Ces statistiques provisoires seront affinées au courant du 1<sup>er</sup> semestre de cette année.

### 3.3 Logements

**M. Rodriguez** annonce qu'une étude SWOT, commandée l'année passée, a été présentée lors de la dernière séance de la commission Finances sur les avantages et inconvénients de la gestion des logements du patrimoine financier en interne. Le CA a décidé en effet de gérer ces logements en interne. Il convient maintenant d'adapter la structure pour la rendre plus professionnelle et la manière de procéder a été définie. A partir du 1<sup>er</sup> avril prochain un secteur du logement verra la jour ; il sera rattaché au service de l'Administration générale et renforcé lorsque nos immeubles du Rolliet seront livrés. Dans sa configuration actuelle, ce secteur logements établira un règlement à partir des directives pour l'attribution des logements. Ce règlement sera soumis à la commission Finances, puis au Conseil municipal. Les dossiers seront traités de manière plus douce, ainsi que les attributions.

### 3.4 Chèvres

**M. Rodriguez** rappelle que la Commune a fait l'acquisition de 50% de la maison Czech , située sur une grande parcelle. Des chèvres y seront installées, pour des raisons pédagogiques notamment. Elles seront gérées via une association.

*Ndlr : M. Rodriguez fait part ci-après des communications de M. Magnin, qui rejoindra la séance plus tard.*

### 3.5 Saison culturelle 2022-2023

**M. Magnin** annonce que les spectacles ont remporté un grand succès. Les « Femmes parallèles » ont donné 9 représentations. « Je viens de partir », en partenariat avec le Festival Groove'n'Move a cartonné, ainsi que l'exposition Animalï, avec 3'532 visiteurs, ce qui constitue un record pour une exposition pour les tout-petits.

**M. Magnin** annonce le Musée VR à La julienne du 18 au 19 mars avec notamment la projection du film 3D des Cherpines, les Mercredis du fantastique, en partenariat avec le Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel (NIFFF) auront lieu du 15 mars au 5 avril prochain, à 20h, le KéMedy club le 16 mars, le Film vert avec 2 projections les 24 et 31 mars à 20h, le FIFDH le 28 mars à 19h, Danse en famille le 25 mars à 16h à l'arcade Pierrablanca aux Sciers, et le Week-end musical les 25 et 26 mars avec 39 jeunes musiciens inscrits.

### 3.6 Fond de décoration

**M. Magnin** annonce que les 3 bancs installés sur la place au 8, chemin de Vers, ont été réalisés et l'inauguration aura lieu le 29 avril, en même temps que celle de la place.

### 3.7 Action sociale et jeunesse

**M. Magnin** informe que la Commune a octroyé une aide humanitaire d'urgence de CHF 10'000.- à la Chaîne du Bonheur à la suite du séisme qui a ravagé la Turquie et la Syrie.

### 3.8 Projets urbanistiques

**M. Magnin** annonce que la Commune assure le suivi du projet de construction de logements pour les migrants par l'Hospice Général aux Cherpines, tant avec l'HG qu'avec les riverains. Une séance d'information a été organisée la semaine dernière.

### 3.9 Carrefour-rue

**M. Magnin** annonce que les studios s'installent progressivement sur la parcelle. Les travaux s'achèveront mi-avril prochain.

### 3.10 Evénements récents

**M. Magnin** informe que le Recrutement direct du 8 février a réuni 10 entreprises de PLO. Un bilan plus détaillé sera présenté à la commission Sociale.

L'assemblée de quartier La Chapelle – les Sciens a eu lieu le 2 mars et a remporté un grand succès. Les habitants se sont montrés très motivés.

La projection du film « Je suis noir » le mars dernier a été suivie d'un atelier de réflexion sur les discriminations subies par les femmes racisées en Suisse, en collaboration avec la Codha et la FIFDH.

### 3.11 Agenda

**M. Magnin** annonce que les ateliers « première déclaration d'impôts » ont lieu à Champ-Ravy, pour permettre aux jeunes de se former à cet exercice. Une date a été ajoutée au vu du grand succès de ces ateliers.

Une visite de la caserne des pompiers est organisée pour les élèves de 8P de Champ-Joly et du Sapay a lieu entre le 14 et le 24 mars.

3 ateliers destinés à des enfants sont organisés dans le cadre de La Semaine contre le racisme ; les thèmes de discriminations, différences et tolérance y seront abordés, en collaboration la Boîte.

On Stage aura lieu pour la 1<sup>ère</sup> à Plan-les-Ouates. Cet événement permettra aux jeunes de s'immerger dans les entreprises de la zone industrielle. 600 élèves sont concernés.

Le 17 mars aura lieu la visite des représentants du PIPA (parc industriel de la plaine de l'Ain) à la ZIPLO. Ils souhaitent en effet savoir comment fonctionne notre zone industrielle.

*Ndlr : Mme Monbaron ayant rejoint la séance plus tard, elle a fait ses communications après le point 5 de l'ordre du jour. Pour une question de clarté, elles sont reportées ci-après.*

### 3.12 Incivilités

**Mme Monbaron** annonce 8 cas de déchets et 2 dommages à la propriété sur les portes de l'école du Pré-du-Camp et 3 cambriolages, 1 cave, 1 commerce et 1 villa, ce qui porte le nombre de cambriolages à 11 depuis le début de l'année.

### 3.13 Rentrée scolaire PREDIRE de février

**Mme Monbaron** annonce que la police municipale a mené ses actions PREDIRE avec 16 contrôles aux abords des écoles de Plan-les-Ouates, Bardonnex et Perly pendant un total de 22 heures. 9 amendes d'ordre ont été dressées, ainsi que 10 rapports, 14 avertissements et 5 fiches techniques, et 1 arrestation a été faite en lien avec des infractions à la LCR, sans compter les nombreuses recommandations aux usagers.

### 3.14 Sapeurs-pompiers volontaires

**Mme Monbaron** annonce que dans la nuit du 28 février, la compagnie des sapeurs-pompiers a été alarmée et est intervenue pour une importante inondation dans la ZIPLO, avec un effectif de 8 pompiers volontaires. L'intervention a duré 6 heures.

### 3.15 Plan directeur communal

**Mme Monbaron** annonce que le document du PDCom est désormais abouti et a été remis au Canton. Les premières séances de consultation avec les services cantonaux ont démarré. Nous avons ainsi déjà rencontré la Commission des monuments et des sites et rencontrerons prochainement la Commission d'urbanisme et la Commission des zones villas. Nous espérons

pouvoir finaliser le document avec les commentaires des services du Canton d'ici la fin du premier semestre 2023, pour en faire la présentation aux habitants, puis l'approuver.

### **3.16 Coopérative de la Bistoquette**

**Mme Monbaron** annonce que la pose de la première pierre a été fêtée lundi 6 mars dernier en compagnie des coopérateurs, des architectes et partenaires, ainsi que de la Commune. Ce projet, que tous les partenaires ont présenté comme exemplaire, est désormais bien avancé et devrait permettre à ses coopérateurs de venir vivre dans le quartier des Sciers dès fin 2024 / début 2025. Il faut rappeler qu'au-delà des 100 familles supplémentaires qui s'établiront aux Sciers, ce projet accueillera également de nouveaux commerces et services, qui compléteront l'offre actuelle, au bénéfice de tous les habitants du périmètre. De nouveaux espaces publics permettront également de poursuivre l'aménagement qualitatif du quartier et offriront de nouveaux espaces de détente pour les habitants.

## **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

*(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à e)*

### **a) Sociale et enfance du 9 février et du 9 mars**

En l'absence de M. di Giorgio, **Mme Ruegger** donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

### **b) Aménagement et nouveaux quartiers du 13 février et du 13 mars**

**M. Epenoy** donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

### **c) Environnement et infrastructures du 27 février**

**M. Rochetin** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

### **d) Finances du 2 mars**

**M. Thorimbert** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

### **e) Sécurité du 6 mars**

En l'absence de Mme de Mitri, **Mme Ruegger** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

## **5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

### **A. Projets de délibération**

#### **a) D 94-2023 R : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 94-2023 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 7 février 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 27 février 2023, a

préavis favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable avec 6 oui et 2 abstentions dans sa séance du 2 mars 2023.

**M. Seydoux** remarque que ce projet est censé être simple et sans excavation. Pour environ 240m<sup>2</sup> de bâti, nous sommes à CHF 10'000.-/m<sup>2</sup>. Nous avons vu que les constructions pour des logements LUP sont à CHF 4'900.-/m<sup>2</sup>. Il s'étonne dès lors du montant deux fois plus élevé pour un Jardin d'aventures que pour des logements.

**M. Thorimbert** signale qu'il s'est abstenu lors du vote en commission Finances et il s'abstiendra également ce soir, étant donné qu'il travaille au JAPLO et qu'il est rémunéré par la FAS'e, et a donc un intérêt personnel dans ce projet.

**M. Rodriguez** revient sur les propos de M. Seydoux et confirme que le coût peut paraître élevé. Il s'agit d'une maison en ossature bois. Différentes possibilités seront encore étudiées (entreprise générales, plusieurs appels d'offres) afin d'optimiser les coûts.

En l'absence d'autres intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 94-2023 R par 16 voix pour et 3 abstentions.**

b) **D 95-2023 R : Acquisition de 44,6% de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la Société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 95-2023 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 7 février 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui, dans sa séance du 13 février 2023, a préavis favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 2 mars 2023.

*Mme Monbaron rejoint la séance à 20h30*

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 95-2023 R par 19 voix pour, soit à l'unanimité.**

c) **D 96-2023 R : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates**

**Le Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 96-2023 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 7 février 2023. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 27 février 2023, a préavis favorablement avec 7 oui et 1 abstention, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 2 mars 2023.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 96-2023 R par 18 voix pour et 1 abstention.**

**d) D 74-2023 P : Crédit d'engagement de 43 000 F pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 74-2023 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** rappelle que des zones 30km/h ont été réalisées dans la commune depuis plusieurs années, y compris à la route de Bardonnex. Après études, la zone 30km/h avait été mise en place sur l'ensemble du périmètre. Ces études demandaient notamment de réaliser certains aménagements pour une circulation apaisée. Il s'agit de seuils et de rétrécissements, par exemple. Néanmoins, en 2016, les autorités ont souhaité fermer quelques-uns de ces chemins à certaines heures, notamment lors des heures de pointe, et de n'y autoriser la circulation que dans un sens. Un bon respect des limitations de vitesse a été constaté, mais la route de Bardonnex présente un problème avec le trottoir, principalement. Il est en effet étroit et discontinu. Une amélioration a dès lors été envisagée. C'est dans cette optique que cette délibération est présentée ce soir. Il s'agira d'étudier les variantes possibles et de procéder à l'appel d'offres pour la réalisation. Les variantes seront analysées et présentées en commission Environnement et infrastructures. Le crédit d'investissement interviendra par la suite pour la réalisation.

**Le Président** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

**M. Seydoux** propose un vote sur le siège pour cette délibération, puisqu'il ne s'agit que d'une étude.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le principe de vote sur le siège de cette délibération, qui est accepté à l'unanimité, soit avec 17 oui, 1 non et 1 abstention.

**Le Président** soumet maintenant cet objet au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 74-2023 P par 18 voix pour et 1 refus.**

**e) D 92-2023 P : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 92-2023 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** précise que cette délibération concerne 4 points pour le centre sportif des Cherpines. Elle rappelle que les nouveaux terrains et le bâtiment ont été construits en 2014. Les aménagements sont aujourd'hui vieillissants, voire obsolètes au vu des nouvelles technologies. Le 1er objectif de cette délibération est de remplacer les écrans d'affichage du centre sportif. Le matériel informatique n'est plus compatible pour la diffusion de contenu. 3 écrans sont tombés en panne en 2022 et leur réparation a entraîné des coûts assez conséquents. Le 2<sup>ème</sup> objectif est la réfection des bandes de touche du terrain de foot principal n° 1. En effet, des problèmes de



rétenion d'eau y sont constatés depuis de nombreuses années, qui rendent le terrain très gras, en particulier du côté des tribunes. Cette partie étant presque toujours à l'ombre, le terrain ne peut pas sécher correctement et l'herbe ne pousse plus. Les différents travaux qui ont été réalisés n'ont pas permis de résoudre le problème. Cette partie sera équipée de gazon synthétique, ainsi que la bande de touche, comme cela a déjà été fait, à satisfaction, au stade de la Praille. L'entretien sera diminué. Le 3<sup>ème</sup> point est l'acquisition et l'installation d'un container pour le tennis club. En effet, le tennis qui se trouve actuellement aux Petites-Fontaines sera démoli en juin prochain, en raison des travaux de construction des immeubles du Rolliet. Un container situé près du restaurant abrite tout le matériel pédagogique pour l'école de tennis. Il est très usagé. Le club a demandé l'installation d'un container neuf. Le dernier point est la réparation des modules du skate-park. Ceux-ci sont très utilisés, et l'un d'eux, qui remporte le plus grand succès, n'est pas réparable et doit être remplacé. Le skate-park nous a donc sollicités pour procéder à ce remplacement. Nous avons en outre constaté récemment que d'autres modules doivent également être remplacés ou réparés. En effet, le skate-park a dû être démonté récemment pour permettre les travaux du Rolliet. Il sera remonté un peu plus loin, par l'entreprise qui avait procédé aux installations, pour des questions de garanties. Lors du démontage, l'entreprise a constaté des dommages importants dus au temps ; des réparations sont possibles, mais un des modules doit être remplacé. Mme Monbaron propose de renvoyer cette délibération en commission pour plus d'informations.

*M. Magnin rejoint la séance à 20h45*

**Le Président** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Sports et Finances de cette délibération.

**M. Solari** partage une pensée : « l'idée de vieux m'interroge, tellement le temps est court ». Il peut comprendre l'obsolescence pour du matériel numérique, mais pour le reste, 7 ans n'est pas tellement vieux.

**M. Lenoir** remarque en plaisantant qu'il n'a pas vu M. Solari souvent sur le skate-park.

**M. Haas** se pose la question du renvoi en commission Sports, car cela n'a pas vraiment d'impact direct sur les activités du centre sportif. Il voit surtout l'aspect financier dans une délibération pour l'achat de matériel. Il propose de ne renvoyer la délibération qu'en commission Finances.

**Le Président** demande l'avis du Président de la commission Sports concernant le renvoi.

**M. Rochetin** souhaite le renvoi en commission Sports également.

En l'absence d'autres interventions, **Le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions Sports et Finances, qui est accepté à l'unanimité, soit avec 19 oui.

<p><b>Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 92-2023 P en commissions Sports et Finances par 18 voix pour et 1 abstention.</b></p>
---

f) **D 98-2023 P : Crédit d'engagement de 102 000 F pour l'acquisition de la parcelle N° 7'347, sise en zone d'équipement public (école Le-Sapay) dans le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 98-2023 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

**Mme Monbaron** rappelle que le quartier des Sciers est bientôt terminé. Cette délibération propose d'acquérir une petite parcelle sur laquelle est construite l'école et que nous pouvons acheter maintenant puisque le PLQ est entré en force, que les derniers bâtiments sont en

construction et que par conséquent, les DàB sont réalisés. Elle préconise de renvoyer cette délibération en commissions Aménagement et nouveaux quartiers pour plus de détails.

**Le Président** informe que le Bureau préconise un vote sur le siège.

**M. Thorimbert** soutient le vote sur le siège ; nous n'avons en effet aucune marge de manœuvre. L'école est construite, elle appartient à Lancy et à Plan-les-Ouates, et nous ne devons pas mettre en question l'acquisition de cette parcelle. La logique foncière est imparable et il fait confiance au Conseil administratif pour tout ce qui est à négocier.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le principe de vote sur le siège de cette délibération, qui est accepté à l'unanimité, soit avec 19 oui.

**Le Président** soumet maintenant cet objet au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 98-2023 P par 19 voix pour, soit à l'unanimité.**

**g) D 99-2023 P : Crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 99-2023 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Rodriguez** rappelle que l'aménagement de la Promenade Tordue est discuté depuis de nombreuses années. On y rencontre en effet des problèmes de cohabitation entre les piétons et les cyclistes. En 2017, le Conseil administratif avait soumis au Conseil municipal un crédit d'engagement pour la réalisation et le réaménagement de cette promenade, notamment en créant une passerelle uniquement réservée aux cyclistes. Le Conseil municipal avait refusé ce crédit, estimant le montant trop élevé. Du temps a passé depuis la dernière législature, et l'on constate toujours que cette promenade, qui fait partie de la colonne vertébrale de la mobilité douce dans la commune, n'offre pas le confort nécessaire pour une amélioration de la cohabitation des différents types d'utilisateurs. En effet, la largeur de 2,20m sur l'intégralité du tronçon n'est pas suffisante. Pour mémoire, le Conseil municipal a voté à l'unanimité un crédit d'étude il y a 18 mois. Aujourd'hui, le Conseil administratif revient avec le crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement. Le chemin sera élargi, sans toucher aux arbres et des éléments complémentaires en termes de biodiversité seront apportés sur l'ensemble de cet espace partagé. Le cheminement fera 4m de large. De nouveaux cheminements pour les cyclistes seront réalisés sur la partie centrale ; les piétons auront ainsi un site propre, équipé d'éléments de jeux pour les enfants et des bancs. Il y a actuellement des pavés, et la question s'est posée si l'élargissement serait fait en pavés également, mais cette solution s'est révélée difficile à réaliser et très onéreuse. De plus, ce type de pavés n'existe plus sur le marché. Le revêtement sera identique à celui des différents mails, et cela assurera une cohérence globale. Les coûts ont été estimés par l'entreprise qui a fait l'étude, et des appels d'offres seront encore lancés. Le coût du génie civil est de CHF 156'000.-, les aménagements paysagers sont à CHF 172'000.-, les honoraires pour CHF 98'000.-, ensuite les frais, émoluments et imprévus pour CHF 48'000.- et la TVA à CHF 36'000.-, ce qui fait un total de CHF 510'000.-. Avec les appels d'offres qui seront encore faits, les prix seront très probablement en-dessous. Les détails pourront être discutés si la délibération est renvoyée en commission.

**Le Président** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

**M. Solari** relève que M. Rodriguez n'a pas évoqué la nécessité de bien réfléchir au sens de ce réaménagement, notamment la question de la mixité de cet espace. Il deviendrait un lieu où l'on s'arrête, où l'on joue. Or une piste cyclable se trouve 20m plus bas, sur la route de St-Julien. Il espère que cet élément sera pris en considération pour la redéfinition de cet espace et de la transition entre les 2 cheminements.

**M. Rodriguez** remercie M. Solari pour cette remarque. Effectivement, il n'a pas utilisé le terme « mixité », mais celui de « espace partagé », qui a la même signification.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet le renvoi de cet objet en commissions au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 99-2023 P en commissions Environnement et infrastructures et Finances par 19 voix pour, soit à l'unanimité.**

**h) D 101-2023 P : Crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

**Le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 101-2023 P (annexe 8), laquelle est acceptée par 19 voix pour, soit à l'unanimité.

**M. Magnin** se réjouit d'arriver enfin avec une demande de crédit d'engagement pour la construction de cette école, dont il est question depuis longtemps. La surprise a été le coût, initialement de CHF 46 millions. Les matériaux ont subi un renchérissement de 12%, ce qui est tout de même en-dessous de l'inflation constatée en général pour les matériaux. Le projet est toujours le même, avec 16 classes, les locaux associatifs, une salle de sport double, un restaurant scolaire qui permet 3 configurations différentes. Le souhait du Conseil administratif est de renvoyer cette délibération en commission pour pouvoir expliquer en détail les tenants et aboutissants du projet, qui a été retardé d'une année pour des raisons économiques, mais finalement cette économie sera compensée par l'augmentation des prix.

**Le Président** informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions conjointes Environnement et infrastructures, Sociale et Enfance et Finances de cette délibération.

En l'absence d'interventions, le **Président** soumet le renvoi de cet objet en commissions au vote du Conseil municipal.

**Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 101-2023 P en commissions conjointes Environnement et infrastructures, Sociale et enfance et Finances par 19 voix pour, soit à l'unanimité.**

*Ndlr : Mme Monbaron fait part maintenant de ses communications du CA, qui sont reportées à la fin du point 3 de l'ordre du jour pour plus de clarté.*

## **6. QUESTIONS**

### **6.1 Bâtiments à l'abandon à la route de St-Julien**

**M. Von Haller a une question concernant les bâtiments laissés à l'abandon sur la route de Saint-Julien et rappelle** que ce point a déjà été discuté, avec notamment une motion de M. Gillet.

Ces bâtiments sont maintenant abandonnés depuis 10 ans. Il demande où on en est et quelles mesures ont été prises.

**Mme Monbaron** répond que plusieurs projets nous ont été présentés, dont l'un nous convenait bien. Ce dernier a été présenté au Canton par le propriétaire. Les bâtiments sont interdits de démolition et le propriétaire est obligé de réhabiliter l'existant. Il lui a été proposé de combler la partie ouverte pour y créer des logements. Les plans ne convenaient pas à la Commission des monuments et sites qui a émis des recommandations. Un nouveau projet a été soumis, qui ne convient toujours pas. Le propriétaire a informé hier qu'il présentera un dernier projet. De plus, les loyers des appartements existants ne peuvent pas être augmentés, malgré les rénovations conséquentes qui seront nécessaires. Le propriétaire a installé des panneaux sur les portes après les dégradations qu'a subies le bâtiment, les tags ont été nettoyés par la Commune. Une tentative de squat a eu lieu ces derniers jours et la police est intervenue.

## 6.2 **Matériel de Animali**

**M. Magnin** remercie tout d'abord M. Rodriguez d'avoir fait lecture de ses communications en début de séance, alors qu'il était encore en campagne. Il revient sur une question posée par M. Haas lors de la dernière séance, pour la récupération éventuelle du matériel de l'exposition Animali par différentes institutions. Il confirme qu'un certain nombre d'éléments pourront être distribués, mais pas les figurines qui, contractuellement, seront conservées par les personnes qui les ont créées. Elles sont d'ailleurs bien abîmées, car elles ont été très utilisées, l'exposition ayant attiré un nombre record de visiteurs.

## 6.3 **Prolongation de l'ouverture de la patinoire**

**M. Solari** demande si un bilan a été dressé par rapport à la prolongation d'une semaine de l'ouverture de la patinoire. Il souhaite connaître les coûts que cette prolongation a entraînés, ainsi que la fréquentation durant cette semaine.

## 6.4 **Entretien des patins de location**

**Mme Monbaron** revient sur une question de M. Lenoir lors de la dernière séance au sujet de l'entretien des patins de location. Interrogé sur ce point, le service des sports a répondu que l'aiguisage des patins est effectué de la manière la plus rigoureuse possible tout au long de la saison et qu'un bilan de l'état des patins est effectué en fin de saison avec un réassortiment. Il convient encore de relever que la machine à aiguiser doit être remplacée pour la saison prochaine.

## 7. **DIVERS**

### 7.1 **Anniversaire**

**M. Rochetin** souhaite un joyeux anniversaire à la vice-présidente, Mme Saas, sous les applaudissements de l'assemblée.

### 7.2 **Procédure concernant les délibérations**

**M. Favre** remarque que ce soir, en 7 minutes et 33 secondes, la Commune a dépensé presque CHF 3 millions. Il souhaite que la procédure concernant les délibérations, dans les commissions et au Conseil municipal, soit expliquée au jeune public présent ce soir.

**Le Président** répond que ces jeunes ont fait une visite tout à l'heure, animée par lui-même et M. Rodriguez. Ce dernier a pu expliquer les principes des délibérations et des prises de décision

concernant les dépenses notamment. Ils auront l'occasion de poser leurs questions après la séance, autour d'un verre.

### 7.3 Elections

**Le Président** souhaite bonne chance à tous les candidats aux élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Il espère que la Commune aura le plus de représentants possible.

\*\*\*

#### *Clôture de la séance*

**Le Président** clôt la séance à 21h10 et donne la parole au public.

\*\*\*

#### QUESTIONS DU PUBLIC

1. Un élève du Collège de Staël demande d'où vient l'argent dépensé par la Commune.

**M. Rodriguez** répond que les revenus de la Commune proviennent des impôts, des particuliers et des entreprises. Quand la trésorerie n'est pas suffisante, la Commune peut faire des emprunts auprès des banques.

2. **M. Perelli** revient sur les abonnements TPG subventionnés par la Commune. Il demande si cette action a une limite temporelle, ou budgétaire.

**M. Rodriguez** répond que la motion acceptée dans ce sens par le Conseil municipal, demandait que la subvention soit majorée jusqu'au 31 décembre 2024, date à laquelle un bilan complet sera établi. Il sera ensuite décidé de reconduire ou pas ce type de subvention.

\*\*\*

#### *Fin de la séance*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion à 21h22 et invite tout le monde à se retrouver au carnotzet, où les Conseillers municipaux et administratifs répondront à toutes les interrogations.

La Secrétaire  
Nathalie RUEGGER

Le Président  
Sylvain DUPRAZ

## Liste des annexes

### **RAPPORTS :**

- a) Sociale et enfance du 9 février et du 9 mars**
- b) Aménagement et nouveaux quartiers du 13 février et du 13 mars**
- c) Environnement et infrastructures du 27 février**
- d) Finances du 2 mars**
- e) Sécurité du 6 mars**

#### **Annexe 1**

D 94-2023 R : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 2**

D 95-2023 R : Acquisition de 44,6% de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la Société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 3**

D 96-2023 R : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 4**

D 74-2023 P : Crédit d'engagement de 43 000 F pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 5**

D 92-2023 P : Crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 6**

D 98-2023 P : Crédit d'engagement de 102 000 F pour l'acquisition de la parcelle N° 7'347, sise en zone d'équipement public (école Le-Sapay) dans le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 7**

D 99-2023 P : Crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434 à Plan-les-Ouates

#### **Annexe 8**

D 101-2023 P : Crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

## Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 14 mars 2023

### Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal

**Date et heure : séance du jeudi 9 février 2023 / 20h00**

#### **Sociale :**

- 1) Présentation des critères de subvention Solidarité internationale, réglementés depuis 2012.  
Environ 90 dossiers sont reçus et analysés chaque année par les RH du SASJ.  
Explications sur le mode de financement des différentes subventions choisies par la commune.
- 2) Point de situation Carrefour Rue au quartier du Pré-de-Camp.
- 3) Explication du projet de l'Hospice Général – DRIZE & CHERPINES – et retour des séances d'information.
- 4) Explication sur la démarche participative du projet « Plus de mobilité séniors ».

#### **Petite Enfance :**

Présentation des dossiers en cours et des projets des 2 crèches prévues aux Cherpines, la crèche des Sciez, Les Abeilles et la crèche d'application, prévue sur le site du Tourbillon, qui est gérée par ForPro, fondation de droit privé, qui s'occupe principalement de la formation de professionnels des métiers de la petite enfance.

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**

Février 2023

## **Rapport de la Commission Sociale et Enfance**

Mairie – Salle des commissions

**Date et heure : séance du jeudi 9 mars 2023 / 20h00**

### **Sociale :**

- 1) Présentation du film « Au fond de la cour », par Mesdames Barbara Soulier, porteuse du projet et Sophie Grandjean, éducatrice au Locados.  
Explications sur le tournage du film et du suivi.  
Après le visionnage du film, un débat sur le harcèlement s'en est suivi entre les commissaires et les intervenantes.
- 2) Présentation des projets de prévention et inventaires :
  - Nuits vivantes, projet de prévention autour de la consommation d'alcool et de produits psychotropes.
  - Don du sang, projet de mobilisation et de sensibilisation destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, afin de pallier au manque de donneurs.
  - Explication du projet « PLO Santé », qui aura lieu le 3 mai 2023, sur la Place des Aviateurs.
- 3) Action prévention « canicule » de juin à août, à destination des séniors, mais également du tout public.
- 4) Contrat de quartier intercommunal, projet et explications.
- 5) Point de situation « Carrefour Rue » au quartier du Pré-de-Camp, le hameau (Noé bis).

Le rapporteur : **Robert di Giorgio**

Mars 2023



**Commune de Plan-les-Ouates**

Conseil municipal du 14 mars 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure :           Lundi 13 février 2023 à 20h00

Lieu :                       Mairie – Salle du Conseil municipal

**1. Présentation du projet architectural des Coopératives Equilibre et Harmonie au Rolliet, en présence des coopératives et du bureau d'architectes Liengme & Mechkat**

Présentation complète du projet des coopérative Equilibre et Harmonie avec ses principes d'épurations des eaux et des matières solides, sa serre sur le toit et les lieux communs de l'immeuble et communs au quartier, suivie de plusieurs questions posées par les commissaires avec des réponses de qualité.

**2. Délibération D 95-2023 : Acquisition de 44.6 %de la future parcelle 7487 du PLQ du Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la société Rolliet activités SA du périmètre H1à PLO**

Une présentation de M. Gaillard est faite pour cette immeuble (H1). Cette présentation à suscité plusieurs questions qui ont trouvé réponse.

Un préavis favorable à l'unanimité est voté.

Le rapporteur : Cédric Epenoy

Le 15 Février 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS**

Date et heure : Lundi 13 mars 2023 à 20h00  
Lieu : Mairie – Salle des commissions

1. Communications du Conseil administratif :

a) Présentation du projet architectural de la Fondation Emma Kammacher au Rolliet

Une présentation est faite par M. Gaillard, la distribution des appartements ainsi que les espaces communs au rez-de-chaussée et en toiture.

Plusieurs questions trouvent réponse.

b) Point d'information sur les Cherpines :

Planning du Rolliet

Toute la pièce EA sera en travaux en même temps sur la pièce EB les travaux seront plus étalés.

Travaux sur les voiries.

Une année de travaux pour les routes brutes, puis encore 5 années pour avoir les routes définitives et terminées avec les aménagements végétalisés.

Le rapporteur : Cédric Epenoy  
Le 14 mars 2023

## RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Lundi 27 février 2023 à 20h00

### 1. Délibération D 94-2023 : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif détaille le projet d'un bâtiment en bois sur un seul niveau, réalisation simple, sans aucune excavation, en respectant l'impact écologique en protégeant le sol. Ses explications sont claires et précises. Il répond ensuite aux quelques questions des commissaires avec l'aide d'un collaborateur du service des constructions.

La délibération est préavisée favorablement et à l'unanimité.

### 2. Délibération D 96-2023 : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates

Le Conseiller administratif présente le projet de la délibération. L'objectif est une rénovation du bâtiment de la Mairie. Les modifications sont techniques, patrimoniales et architecturales. Une amélioration énergétique est également prévue. L'objectif est aussi d'offrir un lieu plus accueillant pour le public avec un accueil réaménagé.

La délibération est préavisée favorablement par 7 oui et 1 abstention.

### 3. Communications du Conseiller administratif

Le magistrat informe des diverses avancées des projets en cours de ses services.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin  
27 février 2023

**RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES**

Lieu : Salle des commissions – Mairie  
Date et heure : Jeudi 2 mars 2023 à 19h30

**D 94-2023 : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates**

Ce crédit est préavisé favorablement par 6 voix pour et 2 abstentions.

**Délibération D 95-2023 : Acquisition de 44,6 % de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates**

Cette délibération est préavisée à l'unanimité des commissaires présents.

**Délibération D 96-2023 : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates**

Ce crédit est préavisé à l'unanimité des commissaires présents.

**Communications du Conseil administratif**

M. Mario Rodriguez, Maire, présente les résultats de l'étude comparative portant sur le maintien des logements de la commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine financier ou la création d'une fondation immobilière. Il précise que le Conseil administratif a décidé de garder les immeubles dans le PF et de ne pas créer de fondation du logement.

Le rapporteur : Denis Thorimbert

5 mars 2023

<b>RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE</b>
--

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 6 mars 2023 à 20h

### **Bilan SPM pour l'année 2022**

Présentation complète de la criminalité et de l'activité de la police municipale 2022 par Monsieur Valceschini dont voici quelques points :

- Grâce à toutes les actions mises en place, la criminalité reste relativement faible à Plan-les-Ouates depuis de nombreuses années malgré l'augmentation de la population et les flux de personnes.
- Problème de recrutement dans la police municipale.
- Les contrôleurs du stationnement engagés apportent un appui conséquent aux APM. Les recettes du contrôle de stationnement ont augmenté.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 6 mars 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 94-2023**  
Séance du 14 mars 2023

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates

Vu la création, le 1<sup>er</sup> octobre 2002, de l'association du Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates dit le « JAPLO », souhaitée par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le vote de la délibération D 05-1999, permettant la réalisation de structures scolaires provisoires sur la parcelle N°10'437, propriété de la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly-Certoux et sur les parcelles adjacentes N°10'029 et N°10'030, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'utilisation de ces infrastructures dès 2002 par le jardin d'enfants « Les Abeilles » et le Jardin d'aventures « JAPLO »,

vu la volonté de la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly-Certoux de réaliser un immeuble d'habitations avec surfaces d'activités au rez-de-chaussée sur sa parcelle N°10'437 et son annonce de résiliation de la convention existante relative à la mise à disposition d'une partie de ladite parcelle, à la date du 31 juillet 2022, nécessitant le démontage des bâtiments existants,

vu la demande formulée par ladite Paroisse et validée par le Conseil administratif de pouvoir récupérer la parcelle N°10'437 pour la fin de l'année 2021,

vu le vote de la délibération D 33-2021, permettant la démolition des pavillons du jardin d'enfants « Les Abeilles » et du « JAPLO » et le déménagement temporaire de leurs activités dans les locaux de l'école Champ-Joly CE,

vu la nécessité de pouvoir mettre à disposition du « JAPLO » un nouveau lieu d'accueil lui permettant d'exercer ses diverses activités,

vu les parcelles N°10'029 et N°10'130, situées en zone 5, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates, sur lesquelles se déroulent déjà les activités du « JAPLO »,

vu l'emploi de l'article 26, alinéa 1 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 – LaLAT (L1 30),

vu les séances de travail effectuées par l'administration avec les utilisateurs du « JAPLO » afin de définir les besoins liés à leurs activités,

vu le vote de la délibération D 193-2020 pour l'étude d'un nouveau bâtiment pour le « JAPLO »,

vu la demande d'autorisation de construire DD 114 070 autorisée le 28 juillet 2021 par l'Office des autorisations de construire,

vu les séances de travail entre les membres du Conseil de la Paroisse et la Commune de Plan-les-Ouates concernant le projet d'immeuble sur la parcelle N°10 437,

vu l'exposé des motifs EM 94-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 16 oui et 3 abstentions

1. D'accepter le crédit d'engagement pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures « JAPLO » sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 400 000 F, destiné à réaliser ces travaux et d'intégrer les frais d'étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 400 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 2 400 000 F au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/VLM/LP/phz/#106'854 – SF/PL – 14.03.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 95-2023**  
 Séance du 14 mars 2023

### DELIBERATION

relative à l'acquisition de 44,6% de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et la constitution d'un droit de superficie à la société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu la possession par la Commune de 4'964 m<sup>2</sup> de droits à bâtir activités tous situés sur le périmètre du PLQ Rolliet, représentant au total 32,6% des droits à bâtir destinés aux activités présentes sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir destinés aux activités propriétés de la Commune dans les îlots « H1 » de la pièce « Ea » et « K » de la pièce « D » du PLQ Rolliet,

vu la maîtrise par la Commune de 55,4% des droits à bâtir de l'îlot H1 soit 3'646m<sup>2</sup>,

vu le regroupement des autres propriétaires privés du périmètre du Rolliet en une société « Rolliet Activités SA » mettant en commun l'ensemble de leurs droits à bâtir activités dont 44.6% du bâtiment H1 et 100% du bâtiment J,

vu la volonté communale de développer un pôle santé-social ainsi qu'un poste de Police municipale dans l'îlot « H1 » du PLQ Rolliet,

vu la volonté de la Commune d'octroyer un droit de superficie sur la parcelle N 7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la volonté de développer en commun les bâtiments d'activités « H1 » et « J » du PLQ Rolliet afin de profiter des synergies dans les programmes liés à la santé (Pôle santé-social dans H1, EMS et résidence sénior dans J) et dans leur réalisation,

vu le dossier de mutation parcellaire N° 37/2020 établi en date du 28 septembre 2021 par le bureau de géomètre officiel Buffet-Boymond SA créant notamment la nouvelle parcelle N° 7'487, qui deviendra propriété à 55,4% de la Commune et qui devrait permettre d'accueillir le bâtiment « H1 », étant précisé que ce dossier de mutation pourrait encore subir de légères modifications,

vu la délibération D 22-2020 votée par le Conseil municipal le 9 février 2021, transformée en résolution par le Service des affaires communales, autorisant le Conseil administratif à signer une convention entre Rolliet Activités SA et la Commune permettant de régler les modalités de réalisation des bâtiments d'activités H1 et J,



vu la convention entre Rolliet Activités SA et la Commune de Plan-les-Ouates concernant le développement, la construction et l'exploitation des bâtiments d'activités H1 et J du Rolliet signée le 10 février 2022,

vu le projet d'acte de constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) établi par Me Rubido, daté du 14 septembre 2022 intégrant également la cession à la Commune par Rolliet Activités SA des 44,6% de la parcelle 7'487,

vu les conditions énoncées pour la constitution du DDP et notamment le but du DDP, la durée de 99 ans, ainsi qu'une rente annuelle fixée à 22,50 Fr/m<sup>2</sup> de surface brute de plancher sous déduction des locaux qui seront exploités par la Commune en qualité d'usufruitier (poste de Police municipale et centre social),

vu l'exposé des motifs EM 95-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir auprès de Rolliet Activités SA les 44,6% de la future parcelle N° 7'487 de la Commune de Plan-les-Ouates, soit 2'935m<sup>2</sup>.
2. De prendre acte que la part de copropriété de 44,6% de la future parcelle N °7'487, soit 2'935 m<sup>2</sup>, acquise par la Commune auprès de Rolliet Activités SA, sera payée par compensation de créance avec le prix de ladite part de copropriété durant les cinquante (50) premières années du droit de superficie.
3. D'autoriser le Conseil administratif à octroyer à la société Rolliet Activités SA un droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux d'une durée de 99 ans sur la parcelle N° 7'487 de la Commune de Plan-les-Ouates, en vue de la construction d'un bâtiment d'activités accueillant notamment un pôle santé-social, parcelle issue du dossier de mutation parcellaire N 37/2020 établi le 28 septembre 2021 par Buffet/Boymond SA, géomètre officiel, et sur la base du projet d'acte notarié établi le 14 septembre 2022 par Me Rubido, qui pourrait encore subir de légères modifications, aux conditions ci-après :
  - Le montant de la rente annuelle est fixé à vingt-deux francs et cinquante centimes (CHF 22.50) par mètre carré de surface brute de plancher, sous déduction des surfaces brutes de plancher nécessaires à la réalisation des locaux qui seront exploités par la Commune en qualité d'usufruitier, soit principalement :
    - o Un poste de Police municipale d'une surface comprise entre 300 et 500 m<sup>2</sup> de surfaces utiles.
    - o Environ 100 m<sup>2</sup> de surfaces utiles pour le programme social.
  - Il est à préciser que les surfaces figurant, ci-dessus, sont indicatives et seront bien évidemment réajustées en fonction des surfaces brutes de plancher réelles du bâtiment indiquées dans l'autorisation de construire, une fois celle-ci entrée en force.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/YG/phz/bg #132'921 – SF/PL – 14.3.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 96-2023**  
Séance du 14 mars 2023

### DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie de Plan-les-Ouates

Vu les délibérations D 53-2001 de 540 000 F, D 83-2003 de 5 800 000 F et D 45-2005 de 600 000 F votées entre octobre 2001 et mars 2005 pour les études et travaux de rénovation de la Mairie et la construction du bâtiment de liaison,

vu la délibération D 182-2019 de 160 000 F votée le 10 décembre 2019 pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR+ dans le plan décennal 2020-2030 d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif et financier,

vu le rapport d'analyse EPIQR+ établi en août 2020 par Estia dans le cadre de son diagnostic du bâtiment de la Mairie, ainsi que ses préconisations et conclusions concernant les problèmes techniques et fonctionnels du bâtiment nécessitant des améliorations et des adaptations aux nouvelles normes énergétiques,

vu l'appel d'offres en cours pour la désignation d'un mandataire architecte, la consultation et les appels d'offres à venir pour le choix de mandataires techniques, ingénieurs CVSE, ingénieur civil, acousticien et ingénieur en sécurité incendie.

vu l'exposé des motifs EM 96-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### DECIDE

par 18 oui et 1 abstention

5. D'accepter le crédit d'engagement pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie de Plan-les-Ouates.
6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 300 000 F, destiné à financer cette étude.
7. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

8. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera intégré au crédit de réalisation qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
9. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

SCA /LP/phz/bg #131'573 – SF/PL – 14.03.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
 Délibération **D 74-2023**  
 Séance du 14 mars 2023

## DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 43 000 F pour l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare-Dessous à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment sa fiche de mesure N°6.2 relative à la circulation des cycles sur le tronçon de la route de Bardonnex compris entre le village d'Arare Dessous et le quartier du Daru,

vu le rapport d'expertise préliminaire du bureau Trafic du 11 décembre 2013 pour la mise en zone 30 du secteur dit « Plan-les-Ouates SUD » (« PLO SUD »), relevant que les trottoirs sur la route de Bardonnex n'étaient que partiellement sécurisés, engendrant ainsi une lacune importante dans la sécurité des piétons,

vu la mise en zone 30 du périmètre PLO SUD en mai 2015, dont fait partie le tronçon de la route de Bardonnex compris entre le chemin du Pont-du-Centenaire et la zone de rencontre du village d'Arare Dessous,

vu le bilan de la zone 30 PLO SUD de juin 2016, relevant que le tronçon de la route de Bardonnex en zone 30 ne présentait pas les vitesses adéquates pour une certification de la zone,

vu le rapport du bureau RR&A du 21 décembre 2016 relatif à des mesures complémentaires de modération de trafic dans la zone 30 PLO SUD, préconisant des aménagements complémentaires pour le tronçon de la route de Bardonnex susmentionné,

vu les fermetures à l'essai, mises en œuvre en avril et juillet 2019, de la route de Bardonnex entre le giratoire de la Châtière et l'entrée du village d'Arare Dessous, du Pont-des-Vaulx et du chemin des Vaulx,

vu les comptages de trafic et de vitesses de septembre 2019, effectués dans le cadre du bilan des fermetures à l'essai des voiries susmentionnées, relevant que le tronçon de la route de Bardonnex en zone 30 présentait les vitesses adéquates pour une certification de la zone,

vu les fermetures, en heures de pointe du matin et du soir les jours de semaine, des chemins de la Vironde, des Brulaz et des Vaulx, ainsi que du Pont-des-Vaulx, mises en œuvre en août 2020 suite à la phase de test, visant à supprimer le trafic de transit sur le réseau de quartier communal dont le tronçon de la route de Bardonnex susmentionné et consistant en des mesures complémentaires de la zone 30 PLO SUD faisant suite au bilan défavorable de juin 2016,

vu la consultation publique de février 2021 effectuée dans le cadre de l'élaboration du Plan Localisé de Quartier de la zone de développement 4 d'Arare Dessous, relevant des déficits de sécurité pour les piétons sur la route de Bardonnex,

vu le Plan Localisé de Quartier susmentionné, en cours de réalisation,

vu l'exposé des motifs EM 74-2022, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B6.05)

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

### **DECIDE**

par 18 oui et 1 non

10. D'accepter de financer l'étude d'une sécurisation des piétons sur le tronçon en zone 30 de la route de Bardonnex, situé entre le chemin du Pont-du-Centenaire et le village d'Arare Dessous à Plan-les-Ouates.
11. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 43 000 F, destiné à financer et à entreprendre cette étude.
12. De comptabiliser la dépense brute prévue de 43 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
13. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation d'une modération de trafic et d'une sécurisation des piétons sur la route de Bardonnex à Plan-les-Ouates.
14. Au cas où cette étude n'est pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de résultats.

SCA/MC/ED/phz/bg#113'977 – SF/PL – 14.3.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 92-2023 P**  
Séance du 14 mars 2023

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 235 000 F pour des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le vieillissement des installations du centre sportif des Cherpines,  
vu les problèmes de drainages rencontrés sur le terrain numéro 1,  
vu les dysfonctionnements constatés sur le matériel informatique du centre qui devient obsolète,  
vu les besoins en matière de stockage de matériel du Tennis Club de Plan-les-Ouates,  
vu la nécessité de remplacer des modules du skatepark qui ne peuvent pas être réparés,  
vu l'exposé des motifs EM 92-2023, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,  
conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Conseil administratif,  
le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

15. D'accepter le principe d'un crédit destiné à des réfections et acquisitions diverses pour le centre sportif des Cherpines.
16. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 235 000 F, destiné à réaliser ces travaux.
17. De comptabiliser la dépense brute prévue de 235 000 F dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
18. D'amortir la dépense nette totale prévue de 235 000 F comme suit :
  - Ecrans d'affichage 30 700 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023

- Gazon synthétique 91 400 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023
- Container pour le Tennis 20 800 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023
- Renouvellement modules Skatepark 92 100 F, au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023

*SDS – SF/PL #128651 - mars 2023*



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 98-2023**  
Séance du 14 mars 2023

### DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 102 000 F pour l'acquisition de la parcelle N° 7'347, sise en zone d'équipement public (école Le-Sapay) dans le périmètre du PLQ Les Sciars à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciars » N° 529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force,

Vu le vote le 24 janvier 2012 de la délibération D 16-2011 relative au crédit d'engagement pour la construction de l'école intercommunale « LE-SAPAY » dans le secteur du PAC La Chapelle Les Sciars, à Plan-les-Ouates et dont les bâtiments ont été livrés pour le mois de juin 2015,

Vu le protocole d'accord du 21 septembre 2012 signé entre la Commune de Plan-les-Ouates, la Ville de Lancy et la SI Natacha qui précise, entre autres, que la part de l'ancienne parcelle N° 5'697, qui sera cédée à Plan-les-Ouates ou aux deux Communes pour la réalisation de l'équipement public « école Le-Sapay », le sera à un prix de 150F/m<sup>2</sup>,

Vu l'acte de mutation parcellaire et son dossier de mutation 28/2017 signés par devant Me Rubido, Les Notaires Unis à Genève les 30 et 31 octobre et 30 novembre 2018 qui donnaient, notamment, naissance à la parcelle N°7'347 (anciennement N° 5'697B),

vu l'exposé des motifs EM 98-2023, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

### DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 7'347, de la Commune de Plan-les-Ouates, sise en zone d'équipement public (école Le-Sapay) dans le périmètre du PLQ Les Sciars à Plan-les-Ouates, d'une surface de 635 m<sup>2</sup>, propriété de la SI Natacha, pour un montant de 95'250 F, selon le projet d'acte notarié établi par Me José Miguel Rubido, Les Notaires Unis à Genève.
2. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de 102 000 F en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :
  - a) un montant de 95 250 F pour l'acquisition de la parcelle N° 7'347.



- b) un montant estimé à 6 750 F pour les frais d'acte et autres droits.
- 3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
- 4. De charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/PHZ/bg/#136'083 – SF/PL – 14.03.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 99-2023 P**  
Séance du 14 mars 2023

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 510 000 F destiné à la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue, parcelle N° 4'434, à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N° 29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013 et notamment l'identification de l'itinéraire Bachet – Cherpines, dont la Promenade Tordue en est l'un des maillons,

vu l'important flux piétonnier et cycliste existant et cohabitant sur la Promenade Tordue,

vu la largeur insuffisante de la voie de mobilité existante sur la Promenade Tordue pour garantir la sécurité et le confort des différents types d'usagers,

vu les conflits croissants et nombreux entre usagers sur la Promenade Tordue, relevés par la Police municipale de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu la délibération D 26-2021 votée par le Conseil municipal le 27 avril 2021, relative au crédit d'engagement de 32 000 F pour l'étude du réaménagement de la Promenade Tordue,

vu le projet de réaménagement élaboré par le bureau Paysagegestion SA, sous le pilotage des services de l'administration communale,

vu l'autorisation de construire APA 322'260 relative au projet de réaménagement de la Promenade Tordue, délivrée le 31 octobre 2022 et en force depuis le 30 novembre 2022,

vu l'exposé des motifs EM 99-2023, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

19. D'accepter le crédit d'engagement pour la réalisation du réaménagement de la Promenade Tordue à Plan-les-Ouates.

20. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 510 000 F, destiné à financer ces travaux et les frais d'étude.
21. De comptabiliser la dépense brute prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
22. D'amortir la dépense brute prévue de 510 000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

*SCA/MC/phz/bg # 134'366 – SF/PL- Mars 2023*



Conseil municipal

Législature 2020-2025  
Délibération **D 101-2023 P**  
Séance du 14 mars 2023

## PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu le PDQ des Cherpines N° 29'897-141-454 adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30043-529 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu l'étude effectuée au premier semestre 2017 par le SRED du DIP concernant la définition des besoins d'infrastructures scolaires sur l'ensemble du nouveau quartier des Cherpines,

vu la délibération D 102-2017 relative au vote d'un crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture SIA 142 en vue de la réalisation de l'école primaire du Rolliet aux Cherpines,

vu les résultats du concours retenant le bureau BWTK Brauen & Wälchli Architectes + Tekhne SA, ainsi que les ingénieurs partenaires, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu les études de projet réalisées en lien avec la délibération D 158-2019, la délibération complémentaire D 75-2022 et les premiers retours des appels d'offres aux entreprises,

vu l'autorisation de construire DD 313'547 obtenue le 7 février 2022 pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet et de l'APA 323'547 obtenue le 25 janvier 2023 pour le stockage des terres par l'Office des autorisations de construire,

vu le résultat du concours artistique pour la réalisation d'une œuvre dans l'école du 13 novembre 2020 et remporté par Mme Carmen Perrin pour le projet « un fil à la patte d'une fourmi »,

vu l'exposé des motifs EM 101-2023, de mars 2023, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates, qui accueillera jusqu'à 340 élèves de 4 à 12 ans, avec 16 classes à l'étage, les bureaux administratifs, un secteur parascolaire et un espace sociétés complété par une salle polyvalente au rez-de-chaussée et enfin une salle de sport double et des locaux de répétition de musique au sous-sol.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 52 600 000 F pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.
3. De demander une subvention au Fonds Intercommunal pour le Développement Urbain pour la réalisation de 16 salles de classe représentant un montant de 700 000 F par unité, soit un montant total estimé de 11 200 000 F.
4. De comptabiliser la dépense brute prévue de 52 600 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de 41 400 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2027.
6. De consolider les études réalisées préalablement via les délibérations D 102-2017 (concours d'architecture), D 158-2019 (crédit d'étude) et D 75-2022 (crédit étude complémentaire) conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

SCA-VLM/phz/bg #136'768 – SF/PL – Mars 2023